

Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 17
Suffrages exprimés : 23

République Française

Délibération N° 2024-042
Conseil Municipal du 17 avril 2024

DATE DE CONVOCATION : 10 AVRIL 2024**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – M. VILLEGIER – M.H. AUBINEAU – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – H. ROSARIO – J. MARTINEAU – P. MAURY**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR :** G. MIGNON donne pouvoir à M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU – E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO – S. RAYNAUD donne pouvoir à M.A. CHEVALIER – C. RAFIN donne pouvoir à P. FREON**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS :** G. MIGNON – T. DEGRANDE – P. ORMECHE – F. GUIRAO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – S. DELIMOGE – P. BERTON – C. RAFIN**CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS NON EXCUSÉS :** S. BUTET**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** A. DUBRUN**Subvention exceptionnelle – Compagnie La Brûme**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance n° 2002-1027 du 26 août 2005 réformant certaines règles budgétaires et comptables applicables aux communes,

VU la délibération n° 2024-22 du Conseil Municipal du 27 mars 2024 portant sur le vote du budget primitif 2024 de la commune,

CONSIDERANT que la Compagnie La Brûme a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle afin de financer son lancement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **PAR 23 VOIX POUR :**

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € au profit de la Compagnie La Brûme,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.
- dit que cette subvention sera prélevée à l'article 65748 du budget principal 2024,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE